



SERVICE DE PRESSE
ET VEILLE

Palais de l'Élysée, Lundi 19 juillet 2021

Déclaration finale
Cinquième Sommet France-Océanie

Le 5^e Sommet France-Océanie, qui devait se tenir le 16 avril 2020 à Papeete, a eu lieu à distance le 19 juillet 2021.

1. Nous, chefs d'État, de gouvernement, de territoires, ou représentants de la France, de l'Australie, des Îles Cook, des États fédérés de Micronésie, de la République des Fidji, de la République des Kiribati, de la République des Îles Marshall, de la Nouvelle-Calédonie, de la Nouvelle-Zélande, de Niue, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, de la Polynésie française, des Samoa, des Îles Salomon, du Royaume des Tonga, des Tuvalu, du Vanuatu et de Wallis et Futuna, en présence des représentants des organisations régionales, réaffirmons notre attachement à l'unité et à la solidarité de la grande famille du Pacifique, face à la COVID-19 et à ses répercussions, ainsi que face aux autres problématiques communes, telles que le changement climatique. Dans ce contexte, nous saluons les efforts déployés par la région du Pacifique pour consolider un régionalisme prônant un Pacifique bleu et pour élaborer une Stratégie pour le Continent Bleu du Pacifique à l'horizon 2050, au titre du cadre pour la construction régionale dans le Pacifique. Nous nous félicitons également du partenariat important et ancien qui unit la région des îles du Pacifique à la France et à l'Union européenne (UE), notamment en tant que partenaires du dialogue du Forum des îles du Pacifique (FIP) et partenaires du développement.
2. Vivement préoccupés par le retard pris dans la mise en œuvre du programme de développement durable à l'horizon 2030 ainsi que par l'aggravation des inégalités entre pays et en leur sein à cause de la crise sanitaire et socio-économique provoquée par la COVID-19, nous reconnaissons qu'il est important que les financements soient durables et que les petits États insulaires en développement du Pacifique puissent y accéder facilement pour parvenir à une relance verte, résiliente, solidaire et durable, conforme au Programme 2030 et à l'Accord de Paris. Nous sommes conscients de la nécessité d'utiliser les moyens disponibles aussi efficacement que possible et d'une manière durable du point de vue socio-économique et environnemental, afin de remédier au manque d'investissement dans les infrastructures durables. Nous reconnaissons qu'il est nécessaire de promouvoir des investissements garants d'une concurrence juste et ouverte et de normes élevées, tout en veillant à la soutenabilité de la dette des pays en développement. Nous soutenons le développement des capacités en matière de planification et de préparation des grands projets d'infrastructures et nous encourageons le développement des projets bancables.
3. Rappelant la Déclaration de Boe, la Déclaration de Kainaki II pour une action urgente et immédiate contre le changement climatique, la Déclaration de Taputapuatea et la Déclaration

de Vemööre , ainsi que la menace représentée par le changement climatique et la perte de biodiversité pour la stabilité, la sécurité alimentaire, le développement durable et la santé humaine de la région, nous réaffirmons notre engagement commun en faveur d'une lutte efficace contre le changement climatique, de l'arrêt de la perte de biodiversité et de la prise en compte du nexus océan-climat, en unissant nos efforts pour porter dans les enceintes internationales une parole forte de la région du Pacifique bleu.

4. Dans la continuité du 4^e Sommet France-Océanie tenu à Paris à la veille de la COP 21, nous avons réaffirmé notre ferme soutien à la mise en œuvre complète et efficace de l'Accord de Paris, que nous considérons comme le cadre d'une action climatique ambitieuse, ainsi que notre attachement à œuvrer en faveur du succès de la prochaine COP 26. Nous soulignons qu'il est nécessaire d'accroître le caractère urgent et le degré d'ambition de la lutte contre le changement climatique, les dirigeants du FIP l'ayant identifié comme la plus grande menace pesant sur la région du Pacifique bleu.
5. En amont de la COP 26, nous appelons toutes les Parties qui ne l'auraient pas encore fait à faire connaître ou à réviser leurs contributions déterminées au niveau national ainsi que leurs stratégies à long terme en poursuivant les efforts visant à limiter à 1,5°C la hausse moyenne de la température mondiale au-dessus des niveaux préindustriels. Nous appelons également les pays développés à atteindre l'objectif collectif de financement visant à mobiliser conjointement 100 milliards de dollars américains par an, en tenant compte des besoins et des priorités des États Parties en développement. Cet objectif comprend les financements destinés à améliorer l'adaptation et la résilience. Nous nous félicitons du Cadre en faveur d'un développement résilient dans le Pacifique et des nouvelles initiatives telles que le Fonds pour la résilience du Pacifique.
6. Reconnaisant le rôle clé de l'accès à une énergie durable pour atténuer le changement climatique et favoriser la relance suite à la pandémie, nous réaffirmons notre volonté de renforcer les efforts concertés pour accélérer la transition énergétique, notamment grâce à des initiatives telles que l'Alliance solaire internationale et la Déclaration de Niulakita.
7. Nous soulignons le rôle fondamental de l'océan Pacifique dans la lutte contre le changement climatique, la préservation de la biodiversité et l'appui au développement durable. Toutefois, cet océan est en proie à des menaces persistantes et à une forte exploitation qui nécessitent de renforcer sa protection. Les priorités, préoccupations et engagements des dirigeants du Forum des îles du Pacifique à ce sujet sont définis dans leur déclaration de 2021.
8. En reconnaissant les menaces que fait peser l'élévation du niveau de la mer liée au changement climatique sur la sécurité, la paix, la prospérité et le développement de la région, nous sommes d'accord sur la nécessité de poursuivre les discussions sur la meilleure manière de préserver les zones maritimes, telles que délimitées conformément à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, et sur le fait de considérer que les principes de stabilité, de sécurité, de certitude et de prévisibilité, en tant que principes clés de cette convention, sont également pertinents s'agissant de la problématique de l'élévation du niveau de la mer.
9. Dans la perspective du Congrès mondial de la nature de l'UICN à Marseille et de la 15^e conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique à Kunming, nous plaidons en faveur d'un objectif de 30 % des océans couverts par des aires marines protégées gérées de manière efficace au titre du cadre de la biodiversité pour l'après-2020, en notant que certains pays de la région Pacifique ont déjà dépassé cet objectif.

10. Nous nous emploierons à conclure, dès que possible en 2022, un nouveau traité ambitieux pour protéger la biodiversité au-delà des juridictions nationales et pour reconnaître les zones de l'océan situées au-delà des juridictions nationales comme un bien commun devant être préservé dans l'intérêt des générations présentes et futures.
11. Nous reconnaissons que la pollution par les plastiques menace la survie des écosystèmes en général, et celle des espèces et des écosystèmes marins en particulier, avec des conséquences dramatiques pour la santé et la résilience des océans et de leurs ressources et des répercussions négatives sur l'équilibre de nos économies et de nos sociétés. Nous notons ses effets disproportionnés sur l'océan Pacifique et ses pays insulaires en général, et, compte tenu notamment du fait que ces pays ne procèdent pas à l'extraction de carburants fossiles et ne produisent pas de plastiques ni d'additifs pour plastiques, nous sommes favorables à l'adoption, lors de la deuxième session de la cinquième réunion de l'Assemblée des Nations Unies pour l'Environnement, d'une décision prévoyant des négociations intergouvernementales sur un accord international contraignant en matière de plastiques.
12. Nous réaffirmons nos engagements en vertu du *Traité sur la zone dénucléarisée du Pacifique Sud* et de la *Convention sur la protection des ressources naturelles et de l'environnement de la région du Pacifique Sud* et des protocoles y afférents.
13. Nous soulignons la nécessité d'adopter des solutions fondées sur la nature dans le cadre d'approches à long terme pour développer la résilience face aux effets du changement climatique et aux catastrophes, et nous apprécions à cet égard l'Initiative Kiwa, soutenue financièrement par la France, l'UE, la Nouvelle-Zélande, l'Australie et le Canada. Grâce aux nouvelles contributions récemment approuvées par l'Union européenne, la Nouvelle-Zélande et la France, le total des financements disponibles dédiés au renforcement de la résilience des écosystèmes, des économies et des communautés locales des pays et des territoires du Pacifique avoisine désormais 41 millions d'euros.
14. Nous réaffirmons combien la solidarité régionale, la coopération et le multilatéralisme sont importants pour surmonter les répercussions multiples de la pandémie de COVID-19. Nous soutenons la distribution rapide et équitable de vaccins sûrs et efficaces à tous les habitants du Pacifique. Nous appelons à une riposte et à des efforts de relance de la région concertés et soutenus, en recourant tant aux systèmes nationaux que régionaux, afin de protéger les plus vulnérables, de soutenir les moyens de subsistance économiques, de rétablir les liaisons aériennes et maritimes et de reconstruire de manière plus solide au service d'un Pacifique bleu solidaire au plan social et résilient au plan économique.
15. Nous encourageons la poursuite de la collaboration visant à améliorer la capacité des systèmes internationaux et régionaux à prévenir, à détecter et à riposter aux menaces sanitaires actuelles comme futures, notamment en renforçant l'Organisation mondiale de la santé, la Communauté du Pacifique, le Secrétariat du Programme régional océanien de l'environnement et les autres organisations en tant que de besoin.
16. Nous reconnaissons qu'il convient de manière urgente de renforcer la mise en œuvre de l'approche « une seule santé », et nous nous félicitons dans ce contexte d'initiatives telles que le panel d'experts de haut niveau « Une seule santé » créé par l'OMS, la FAO, l'OIE, le PNUE et l'initiative PREZODE.
17. Nous soutenons la riposte multilatérale et le renforcement des systèmes de santé face à la COVID-19, en particulier le dispositif pour accélérer l'accès aux outils de lutte contre la COVID-19 (Accélérateur ACT), ses différents piliers, et la Facilité COVAX, au service d'un

accès équitable à des vaccins sûrs et efficaces partout dans le monde. Dans ce domaine, nous soutenons les contributions financières mais aussi en nature au moyen du partage de doses, ainsi que les moyens d'accroître les capacités mondiales de production, y compris dans les pays du Sud.

18. Nous attendons avec intérêt la poursuite de la coopération entre la France et le Conseil des organisations régionales du Pacifique (institutions du CROP). Nous saluons la signature en janvier 2021 d'un nouveau partenariat pluriannuel entre la France et la Commission du Pacifique Sud. Nous espérons également étudier la mise en place d'un cadre similaire de partenariat entre le programme régional océanien de l'environnement (PROE) et la France, et nous notons avec satisfaction la poursuite de l'appui dispensé par un expert national au sein du PROE.
19. La lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non règlementée (INN) est une priorité importante et passe notamment, en tant que de besoin, par un travail en commun sur l'application de stratégies et de mesures visant à exclure les produits de la pêche INN des flux commerciaux et à supprimer les subventions contribuant à la surcapacité, à la surpêche et à la pêche INN. Nous soulignons la nécessité de recourir à des technologies appropriées, notamment des images satellites, pour renforcer la surveillance maritime des zones économiques exclusives (ZEE) et la préparation aux catastrophes naturelles, tout en consolidant aussi les savoir-faire traditionnels et en soutenant les systèmes d'alerte précoce face aux risques climatiques (CREWS). La France a proposé d'accueillir une formation annuelle de garde-côtes dans le cadre des exercices de l'initiative quadripartite dans le Pacifique (*Pacific QUAD*) en appui à l'Agence des pêches du forum des îles du Pacifique ; la première de ces formations se tiendra à Papeete à la fin de l'année et la suivante à Nouméa en 2022.
20. Nous nous félicitons de la coopération entre les pays du Pacifique en matière de secours en cas de catastrophe chaque fois que cette région est frappée par une catastrophe naturelle, et nous nous réjouissons que la France prenne prochainement la présidence de la coopération dans le cadre de l'accord FRANZ entre l'Australie, la Nouvelle-Zélande et la France dans ce domaine.
21. Nous nous engageons à mettre en œuvre une économie bleue et verte qui permette une croissance durable, crée des emplois décents, utilise de manière durable les ressources marines, conduise à la résilience des côtes et améliore le cadre de vie des populations, tout en préservant les services rendus par les écosystèmes terrestres et océaniques. Dans cette perspective, nous sommes conscients de la nécessité d'accroître de manière importante notre connaissance des écosystèmes et de la diversité biologique des grands fonds marins pour informer nos décisions politiques.
22. Nous encourageons la coopération visant à améliorer les liaisons entre les pays et territoires du Pacifique, notamment les liaisons sur le dernier kilomètre jusqu'à des populations reculées ou vulnérables, en développant les technologies de l'information et de la communication ainsi que les communications électroniques, *par exemple l'initiative Tech4islands*.
23. Dans le cadre de notre soutien à la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable, nous saluons l'adoption de l'action « Solutions pour sauver notre océan Pacifique » (*Pacific Solutions to Save Our Ocean*), menée par la Communauté du Pacifique, afin de répondre au besoin de gestion intégrée des océans dans la gouvernance du Continent Bleu du Pacifique.

24. Nous soutenons la coopération culturelle, notamment la reconnaissance par l'UNESCO des sites les plus remarquables et de l'héritage culturel immatériel de l'océan Pacifique, et nous promovons les échanges humains, en particulier la mobilité des jeunes et des étudiants.
25. Le sport est une langue commune essentielle pour porter nos valeurs partagées. Nous nous réjouissons de notre participation à venir à la Coupe du monde de rugby 2023 ainsi qu'aux Jeux olympiques de 2024 en France.
26. Nous notons notre coopération ancienne avec la France et l'UE et nous sommes prêts à accueillir à Samoa la signature du nouvel accord de partenariat entre l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) et l'UE, qui représentera une coopération renforcée entre l'UE et l'Afrique, les Caraïbes et le Pacifique pour les années à venir. Nous nous félicitons du souhait de l'UE de renforcer sa participation dans les forums régionaux et son rôle de partenaire de coopération pour contribuer à la stabilité, à la sécurité, à la prospérité et au développement durable de la région.
27. Nous sommes conscients qu'il est important de continuer à renforcer la relation entre la France et le Pacifique bleu au moyen d'un dialogue et de réunions réguliers, notamment la participation à haut niveau de la France au Forum annuel des îles du Pacifique et l'organisation du 6^e Sommet France-Océanie.